



PETITE-RIVIÈRE  
SAINT-FRANÇOIS

## AVIS PUBLIC

### Aux personnes intéressées par un projet de règlement modifiant le Règlement de zonage #603

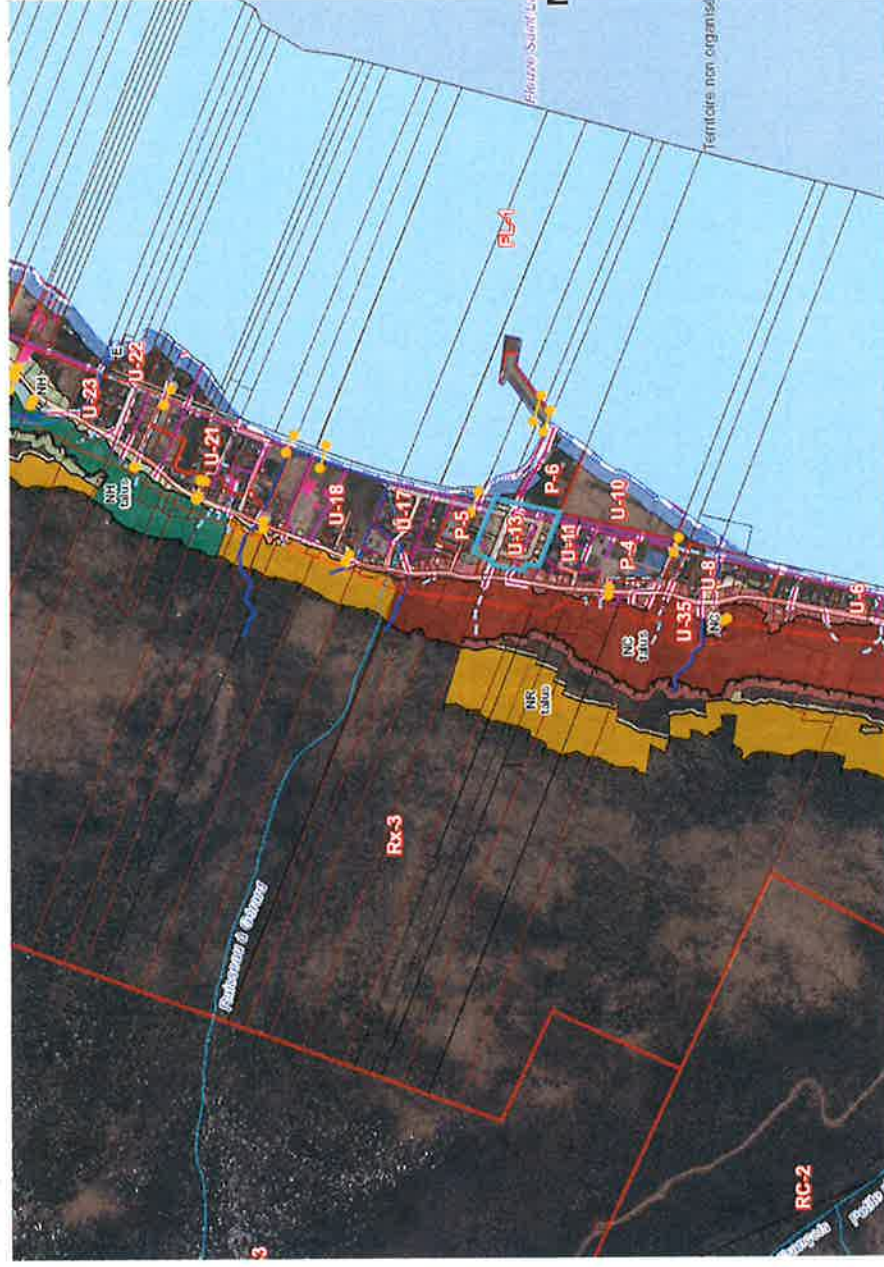
#### AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Lors de la séance extraordinaire du conseil tenue le 27 mars 2024, le conseil municipal a adopté le premier projet de Règlement no 740 modifiant certaines dispositions présentes au Règlement de zonage no 603.

Ce projet de règlement a pour objet de modifier l'article 5.3.2 du règlement de zonage #603 afin de ne plus autoriser la classe d'usage Établissement de court séjour en zone U-13.

Ce projet de règlement concerne la zone U-13, laquelle est illustrée ci-dessous;

#### Zone U-13 (Rue Quai et rue du Fleuve)



Une assemblée publique de consultation aura lieu sur ce projet de règlement aux date, heure et endroit suivants :

**Date :** Mardi le 16 avril 2024  
**Endroit :** Hôtel de ville de Petite-Rivière-Saint-François  
(1067, rue Principale)  
**Heure :** 18 h 30

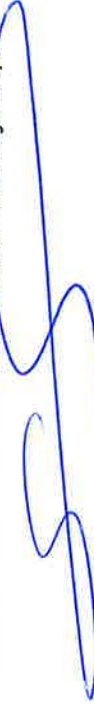
Au cours de cette assemblée, le maire (ou toute autre personne désignée par lui) expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption, et les personnes qui désireront s'exprimer à ce sujet seront entendues.

Ce projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire ainsi que des dispositions qui ne le sont pas.

Ce projet de règlement, de même qu'une copie du plan de zonage sur lequel apparaît notamment la zone concernée, sont disponibles pour consultation au bureau municipal, aux heures régulières d'ouverture du bureau, soit au 1067, rue Principale, Petite-Rivière-Saint-François.

Le projet de règlement peut également être consulté via les réseaux sociaux et le site Internet de la Municipalité.

DONNÉ À PETITE-RIVIÈRE-SAINTE-FRANÇOIS, LE 8 AVRIL 2024



Stéphane Simard, CPA  
Directeur général et greffier-trésorier